

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Catherine MOUILLER, Laëtitia DUFOUR, Annette CARTIER DUBOST, Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Yves GAULIER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT.

Absent(s) excusé(s) : Pierrick MURCIER pouvoir à Anthony FAYET, Véronique FILLION pouvoir à Céline POMMIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20240924-2024-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Publication : 26/09/2024

Absent(s) : Sandrine DELFIEU, Samyha LOUBIBET, Christophe CHAIZE

Date de la convocation : mercredi 18 septembre 2024

Secrétaire de séance : Catherine MOUILLER

N°2024-41 OBJET : ROANNAIS AGGLOMÉRATION - ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5 VI,
Vu la délibération du conseil municipal n°2024-15 du 26 mars 2024 de demande d'attribution d'un fond de concours à Roannais agglomération ;
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 mai 2024 N° DCC 2024-057 attribuant à la commune un fond de concours en fonctionnement d'un montant de 1 150 € pour des petits travaux de maintenance sur un bâtiment communal (changement des rideaux de la salle Paul Laurencery).

Considérant que la commune souhaite modifier sa demande initiale d'un fond de concours en fonctionnement et affecter cette somme à des travaux de réhabilitation d'un logement communal comprenant le changement de la chaudière en lieu et place du changement des rideaux de la salle Paul Laurencery ;

Considérant que le versement d'un fond de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes,

M. NEMOZ, Adjoint au Maire, Responsable de la commission Finances, propose au Conseil municipal de :

1 – annuler la demande de versement d'un fond de concours de 1 150 € en fonctionnement pour le changement des rideaux de la salle Paul Laurencery ;

2 - solliciter auprès de Roannais Agglomération le versement d'un fond de concours en **investissement** d'un montant de **1 150 €** avec la répartition suivante :

	HT	TTC	FCTVA	subvention	Fonds de Concours RA	Reste à charge commune
		10%	16.404%			
Investissement						
Installation d'une chaudière à condensation dans un logement communal	4 030.68	4 433.75	0.00	0.00	1 150.00	3 283.75
Total	4 030.68	4 433.75	0.00	0.00	1 150.00	3 283.75

3 - préciser que les crédits ont été ouverts au budget 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite le versement d'un fond de concours 2024 à Roannais Agglomération en recettes Investissement pour un montant de 1 150 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 25 septembre 2024

Eric MARTIN, Maire.



Catherine MOUILLER, secrétaire de séance,